

CONCOURS D'ARCHITECTURE PLURIDISCIPLINAIRE

Montréal 

BIBLIOTHÈQUE ÉVA-CIRCÉ-CÔTÉ



RAPPORT : ÉTAPE 2

Date : 11 décembre 2023

Révision : 21 décembre 2023

1.0 Étape 2 : Réalisation des prestations

La deuxième étape du concours d'architecture pluridisciplinaire a débuté le 7 septembre 2023, avec la distribution des documents complémentaires aux Finalistes pour la réalisation de leurs prestations. Chaque équipe finaliste a bénéficié d'une rencontre individuelle. Ces rencontres ont eu lieu sur le site du projet le 14 septembre. Les Finalistes ont pu assister à une séance d'informations générales donnée par les représentants de la Ville de Montréal, soient : Cécile Terrasson, cheffe d'équipe du Service de la gestion et de la planification immobilière, et Jean-Philippe Décarie, conseiller en ressources documentaires de la Direction des bibliothèques – Service de la culture. Les rencontres comprenaient également une visite guidée de la Bibliothèque Saint-Charles. Les présentations et visites étaient suivies de périodes de questions-réponses, lesquelles ont été colligées et émises via un addenda à tous les Finalistes afin d'assurer que tous aient reçu la même information. La conseillère professionnelle participait également à ces rencontres, elle a souligné certains éléments de l'encadrement du concours.

Lors de cette deuxième étape du concours, la période de questions-réponses s'est déroulée par correspondances écrites entre le 7 septembre et le 20 octobre. Les addendas #9 à #16 ont été émis pendant cette période.

Les prestations des Finalistes ont été reçues dans la limite permise au règlement, soit au plus tard le 7 novembre 2023, 13h30. Suite à leur examen de conformité, les quatre prestations ont été transmises aux membres du Comité technique et du Jury.

2.0 Travaux du Comité technique

Les membres du Comité technique se sont réunis le 23 novembre 2023 pour le partage des analyses que chaque membre a préalablement réalisées. Avant les auditions, un rapport regroupant l'ensemble de ces analyses a été transmis au Jury, et aux Finalistes de façon partielle selon la part dédiée à chaque équipe. Les membres du comité présents sont les suivants :

	<u>Discipline analysée:</u>
Jean-Baptiste Dupré , conseiller aménagement (Ville)	Règlementation municipale
André Herrera , architecte (Ville)	Patrimoine
Fay Roy-Langelier , architecte (Ville)	Programmation générale
Martin Loiseau , concepteur en aménagement (Ville)	Programmation générale
Maude Frenette-Roy , conseillère en planification (Ville)	Programmation générale
Jean-Philippe Décarie , conseiller en ress. doc. (Ville)	Bibliothéconomie
Éliane Béliveau-Cantin , chef section biblio (Arrond)	Bibliothéconomie
Nicolas Marier , architecte, transition écologique (Ville)	Développement durable
Minh Ly , ingénieur (Ville)	Structure
David Drouin-Landry , ingénieur (Ville)	Mécanique
Virginie Lessard , ingénieure (Ville)	Électricité
Jérôme Tremblay , économiste, GLT+	Analyse budgétaire

3.0 Auditions des Finalistes et délibérations du Jury

Les auditions ont eu lieu publiquement devant le Jury, à la Mairie de l'arrondissement Le Sud-Ouest le 7 décembre dernier, en soirée. L'évènement était également webdiffusé en direct pour les personnes s'y étant préalablement inscrites. Les délibérations du Jury se sont déroulées à huis clos le lendemain à la Bibliothèque Saint-Charles.

Tous les membres du Jury avaient préalablement reçu les prestations des Finalistes et le *Rapport sur les travaux du Comité technique*.

Monsieur Martin Cloutier, nommé Président du Jury lors de la première étape, est reconduit à titre de président pour cette deuxième étape, selon les règles du concours. Les membres du Jury présents pour ces deux journées sont, par ordre alphabétique :

- **Susan D. Bronson**, architecte, consultante en conservation et en aménagement
- **Martin Cloutier, Président du Jury**, résident de Pointe-Saint-Charles et membre du comité de suivi de l'Opération populaire d'aménagement
- **Charles Julien**, ingénieur, Division de la transition écologique et innovation, Ville de Montréal
- **Suzanne Laure Doucet**, architecte, Pivot : Coopérative d'architecture
- **Robyn Maler**, cheffe de division, bibliothécaire, Division culture et bibliothèques, Arrondissement Le Sud-Ouest, Ville de Montréal
- **Marie-Pier Marchand**, architecte, Arrondissement Le Sud-Ouest, Ville de Montréal
- **Mark Poddubiuk**, architecte, Poddubiuk architecte

L'ordre des présentations par les Finalistes avait préalablement été tiré au sort. Les

auditions se sont donc déroulées dans l'ordre suivant :

- **Atelier Big City + Cimaïse**
En ingénierie: **St-Georges Structures et civil et Ambioner**
- **In situ + DMA**
En ingénierie : **Les Services EXP inc**
- **Affleck de la Riva architectes**
En ingénierie : **ARUP**
- **Lapointe Magne + L'ŒUF**
En ingénierie : **L2C Experts-conseils, Vinci Consultants et Dupras Ledoux**

Au lendemain des présentations, et en présence de la conseillère professionnelle, tous les membres du Jury étaient présents et ils ont procédé aux discussions et évaluations afin de sélectionner le projet lauréat.

Une personne a assisté aux délibérations du Jury à titre d'observateur, soit :

André Herrera, gestionnaire immobilier, chargé de projet
Service de la gestion et de la planification immobilière
Ville de Montréal

Le Jury a tenu des discussions détaillées sur les quatre propositions et en regard des sept critères de jugement établis au règlement, soient :

- **Intégration de la vision et des valeurs du projet contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'Arrondissement.** Encourager les échanges, le partage des connaissances, la vie démocratique, l'inclusion et le vivre-ensemble. Prioriser l'échelle humaine ainsi qu'une architecture accueillante permettant à tous de se sentir chez soi.
- **Intégration au contexte urbain et au parc adjacent.** Concevoir la bibliothèque comme étant le cœur du parc et selon une vision d'ensemble cohérente avec l'ensemble du quartier.
- **Dialogue architectural entre l'édifice d'intérêt patrimonial et l'agrandissement.** Mettre en évidence l'immeuble patrimonial, notamment en permettant des percées visuelles vers l'existant et en soignant la jonction de l'agrandissement avec ce dernier de façon à bien distinguer les deux volumes.
- **Respect de la programmation et fonctionnalité des lieux.**
- **Qualité des solutions proposées en ingénierie.**
- **Atteinte des objectifs de certification LEED.**
- **Faisabilité, selon les objectifs budgétaires du Projet.**

Les membres du Jury ont procédé d'abord par leur partage des évaluations individuelles par projet et dans l'ordre inverse des auditions. Les commentaires recueillis sur chacune des propositions apparaissent dans les quatre sections suivantes. Ils ont été regroupés en trois sous-sections selon que les commentaires étaient en faveur de la prestation, en défaveur de la prestation ou par l'expression de réserves par le Jury. Les membres du jury ont souvent utilisé le terme « caserne » pendant leurs discussions pour identifier clairement le bâtiment existant.

4.0 **Projet de l'équipe : Lapointe Magne + L'OEUF**



4.1 **Arguments en faveur de la prestation**

- Cette équipe a bien compris la vision et les valeurs recherchées pour ce projet. La proposition présente un projet rassembleur, attirant et ayant une belle approche sensible aux citoyens.
- La démarche conceptuelle est logique et honnête, elle résulte en une proposition qui contribue réellement à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.
- La faible empreinte dans le parc et la conservation des arbres sont appréciées.
- Les possibilités d'accès au parc depuis le Centre récréatif St-Charles démontrent une compréhension de la dynamique du secteur.
- Les espaces publics du rez-de-chaussée combinés à l'agora extérieur confèrent au lieu une force de rassemblement significative.
- Le positionnement de la salle multifonctionnelle dans la partie avant de la caserne est apprécié, même s'il ne fait pas consensus.
- L'organisation spatiale démontre une bonne maîtrise des fonctions bibliothéconomiques et représente la meilleure proposition à cet effet.

- La seule proposition qui assure la mise aux normes sismiques de la caserne, permettant ainsi une flexibilité des lieux et la pérennité des interventions.
- Les mesures appliquées pour assurer le développement durable et concernant la transition écologique sont convaincantes.
- Les objectifs de certification LEED sont largement atteints.
- De façon générale, la faisabilité budgétaire est démontrée.

4.2 Arguments en défaveur de la prestation

- Le rapport au sol est important pour un édifice public, or il est ici minimal.
- Bien qu'il existe un dialogue entre la caserne et son agrandissement, le respect patrimonial n'est pas démontré en raison de la volumétrie et de l'expression très dominantes de la nouvelle construction.
- La caserne est peu ou pas visible depuis certains angles d'approche, notamment de la rue Grand Trunk.
- La circulation dans l'accueil se fait de façon serrée en raison du positionnement de l'escalier et de l'ascenseur. L'accueil des groupes y est plus difficile.
- La volumétrie de l'ensemble et le soulèvement des étages en porte-à-faux engendrent une grande quantité d'enveloppe thermique.

4.3 Réserves du Jury

- L'expression architecturale de l'agrandissement suscite de vives réactions, qu'elles soient positives ou négatives, elles sont loin de l'indifférence.
- Selon certains membres du jury, la mise en valeur de la caserne, proposée par contraste, est réussie en regard de la volumétrie, mais ne l'est pas en regard de sa composition et sa matérialité.
- Le choix des matériaux de parements extérieurs et particulièrement de sa couleur grise métallique est questionnée.
- L'agora extérieure abritée pourrait devenir un enjeu sécuritaire.
- Le positionnement et la technique d'installation sur une paroi de verre de l'œuvre d'art, Le Labyrinthe de la Solidarité, demeure un questionnement.
- Bien que le PFT l'ait demandé du côté parc, et respecté ainsi dans cette proposition, la localisation du café sur la rue Hibernia pourrait favoriser sa fréquentation.
- Le plancher exposé de l'étage nécessitera des efforts et coûts accrus pour assurer le confort des usagers.
- Le budget accordé pour les systèmes de chauffage et climatisation semble faible.
- Il persiste un questionnement sur l'utilisation du parement métallique, lequel est un choix économique. Ce choix pourrait représenter un compromis pour permettre d'autres décisions conceptuelles coûteuses.

5.0 Projet de l'équipe : Affleck de la Riva



5.1 Arguments en faveur de la prestation

- L'agrandissement est esthétiquement fort et présente l'utilisation de matériaux nobles.
- La mise en valeur de la caserne se réalise sans risque par la transparence entre la caserne et l'agrandissement, une solution connue et ici bien réussie.
- L'utilisation de maçonnerie au rez-de-chaussée, reprenant le rythme de la caserne est appréciée, de même que l'aspect plus léger de l'étage.
- La nouvelle partie démontre une flexibilité des lieux considérable.
- La fonctionnalité de l'organisation spatiale est efficace et nécessite peu d'ajustement.
- La proposition structurale est convaincante et hautement résolue.
- L'atteinte des objectifs de certification LEED est démontrée par une diversification de mesures.
- De façon générale, la faisabilité budgétaire est démontrée.

5.2 Arguments en défaveur de la prestation

- Le formalisme de la proposition ne rejoint pas les valeurs sociales du programme pour cette nouvelle bibliothèque.
- Le projet est plutôt refermé sur lui-même et ne favorise pas l'invitation d'y entrer, ni les rassemblements. Il démontre un manque de cohérence conceptuelle à l'égard de la volonté de célébrer le parc.
- L'ensemble demeure visuellement deux bâtiments distincts.
- Le choix de présenter le programme sur seulement deux niveaux est pénalisant quant à l'empreinte majeure sur le parc.
- Le fait que l'agora soit située dans l'allée centrale, qui a également une fonction importante de circulation, peut porter à confusion.
- L'allée centrale ayant une vue restreinte sur le parc surprend par l'orientation de la

circulation qui s'oriente à 90 degrés en relation avec l'entrée principale, et ce, vers la rue Laprairie.

- La ventilation par diffuseur aux planchers et via le rayonnement représente une complexité d'opération et une certaine inflexibilité des lieux.
- La performance énergétique n'est pas atteinte.
- La salle mécanique est trop petite.

5.3 Réserves du Jury

- Bien que la remarque ne fasse pas consensus et qu'il puisse s'agir d'une signature du concepteur, la proposition architecturale n'est pas spécifique au site. Elle présente plusieurs points similaires à un autre projet récemment conçu par cette firme pour une nouvelle bibliothèque dans un autre arrondissement de la Ville.
- L'utilisation de panneaux solaires pour chauffer l'eau domestique semble peu judicieuse compte tenu de l'usage du bâtiment.
- Le manque d'espace pour les équipements mécaniques risque de résulter en une augmentation du budget pour palier à cette situation.

6.0 Projet de l'équipe : in situ + DMA



6.1 Arguments en faveur de la prestation

- Tel qu'énoncé dans l'approche conceptuelle au dossier de candidature en première étape du concours, la référence historique de la présence sur le site d'un bain public

est très intéressante, originale et constitue le cœur du projet.

- La recherche conceptuelle résulte en un bel effet esthétique et démontre une richesse dans les réflexions.
- La transparence du rez-de-chaussée combinée à la discrétion et la subtilité de l'étage résulte en une architecture élégante.
- La faille entre la caserne et l'agrandissement est une bonne stratégie pour assurer le respect du bâtiment patrimonial.
- La cour intérieure, tel un parc dans la bibliothèque, est appréciée.
- Les avantages de la proposition pour la gestion des eaux pluviales sont reconnus.
- L'optimisation de la géothermie est démontrée.

6.2 Arguments en défaveur de la prestation

- La zone d'accueil semble étroite et ne favorise pas les rassemblements citoyens.
- L'empreinte du bain public force une organisation programmatique difficile. Une autre façon de marquer la mémoire de ce lieu historique aurait pu permettre d'éliminer beaucoup de compromis et d'inflexibilités.
- La forme imposée du bain public pénalise la fluidité de l'ensemble.
- La vie bibliothéconomique y est difficile, notamment le fait de diviser la section jeunes sur deux niveaux n'est pas acceptable.
- La fonctionnalité des lieux ne semble pas pouvoir être atteinte.
- L'orientation intuitive y est difficile.
- La proposition est structurellement diversifiée mais sans concept commun.
- Le travail amorcé des professionnels ne semble pas avoir été réalisé en PCI.
- Le réalisme de la faisabilité budgétaire est mis en doute en raison d'une très basse estimation pour les systèmes électromécaniques.

6.3 Réserves du Jury

- L'agora intérieur-extérieur est intéressant mais le fait qu'il soit séparé des autres espaces (côté intérieur) avec des panneaux vitrés la rend plus difficile pour un usage spontané.
- Les performances énergétiques restent à démontrer.
- Les mesures appliquées pour atteindre la certification LEED sont présentées sans conviction.

7.0 Projet de l'équipe : Atelier Big City + Cimaise



7.1 Arguments en faveur de la prestation

- Par son organisation spatiale, c'est tout l'intérieur de l'édifice qui encourage les rencontres.
- Le concept propose un ensemble unifié plutôt qu'une perception d'un bâtiment patrimonial agrandi.
- Selon certains membres du jury, la volumétrie de l'agrandissement et son léger retrait à l'entrée contribuent à un dialogue architectural réussi et au respect du bâtiment d'intérêt patrimonial.
- Le rapport entre la volumétrie de l'agrandissement et le parc est réussi.
- Selon certains membres du jury, la coloration extérieure est intéressante et dynamise l'ensemble de l'édifice.
- Le dialogue architectural entre la caserne et l'agrandissement est réussi tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- L'agrandissement des ouvertures entre la caserne et la nouvelle section permet une participation inclusive des espaces de la caserne dans les diverses activités programmatiques.
- La marquise et la création d'un réel parvis entre la bibliothèque et le Centre Saint-Charles sont considérées comme un geste civique généreux.
- La signalisation extérieure de la Bibliothèque Éva-Circé-Côté est ludique et pertinente.
- Malgré la demande du PFT de localiser le café vers le parc, la proposition de le positionner sur rue peut permettre la dynamisation des lieux et accroître sa fréquentation.

- À l'intérieur, la coloration peut servir à l'orientation spatiale et à sa compréhension.
- De façon générale, la faisabilité budgétaire est démontrée.

7.2 Arguments en défaveur de la prestation

- L'emprise au sol de l'agrandissement, dans le parc, est considérable.
- Le choix de proposer une grande superficie de toits verts et de terrasse au toit est fait au détriment de la superficie du parc.
- La marquise de l'entrée principale est visuellement lourde et nuit à la mise en valeur du bâtiment existant.
- L'agora semble un peu à l'étroit en arrière de l'escalier et de l'ascenseur.
- La salle multifonctionnelle à l'étage n'est pas accessible universellement lorsque la bibliothèque est fermée.
- La circulation y est multiple et complexe.
- Le 3^e étage ouvert sur les étages inférieurs risque de favoriser un environnement bruyant.
- Plusieurs éléments sont à ajuster pour optimiser le fonctionnement interne de la bibliothèque.
- Il manque un deuxième ascenseur dans la proposition.
- La possibilité d'accéder à la terrasse directement depuis le parc pose un enjeu de sécurité.
- La volumétrie proposée engendre une grande superficie d'enveloppe du bâtiment.
- La présence d'une grande variété de systèmes électromécaniques complexifie les opérations et l'entretien de ces systèmes.
- Les finis intérieurs en acier peints demanderont un entretien accru aux endroits plus fréquentés en raison de l'usure de la peinture, engendrant également des coûts d'entretien supplémentaires.

7.3 Réserves du Jury

- L'utilisation de briques vernissées et posée à la verticale est questionnée.
- Si une restriction (barrière, porte ou cage grillagée) à l'escalier extérieur menant à la terrasse au toit, devenait nécessaire pour des raisons sécuritaires, cette proposition serait plutôt difficile à accepter par les citoyens, en plus d'être visuellement inintéressante.
- Bien qu'appréciée, la courette extérieure dans la section famille demeure d'une utilité incertaine.
- Les aménagements intérieurs permettent peu de flexibilité des lieux.
- La coloration intérieure suscite des opinions partagées. Elle n'est pas pertinente à l'usage des lieux pour certains, et pour d'autres, elle est plutôt utile à l'orientation, et a un impact joyeux et chaleureux.
- Bien que des mesures acoustiques appréciables soient proposées, le volume interne et les finis métalliques et de verre risquent de rendre ces mesures insuffisantes. À l'usage, il est prévisible que des mesures supplémentaires soient nécessaires. Le propriétaire pourrait avoir à installer des tapis ou des rideaux, ce qui compromettrait visuellement le concept.
- Les objectifs pour atteindre la certification LEED sont démontrés. Ils sont même considérés comme trop nombreux et variés, ce qui entraînerait des surcoûts de construction et d'entretien.

8.0 Discussions libres

Après ces discussions et réflexions sur chacun des projets présentés par les Finalistes, les membres du jury ont convenu de faire un tour de table pour vérifier si l'un ou l'autre des projets pouvait être écarté en raison d'une évaluation générale plus faible en regard des critères établis. Cet exercice a permis de constater qu'une majorité des membres du jury avait évalué en 4^e position le projet de l'équipe **Affleck de la Riva**. Il est donc convenu à l'unanimité de poursuivre les évaluations sans cette proposition.

Par la suite, il a été proposé et accepté par tous les membres du jury de retirer le projet de l'équipe **in situ + DMA** en raison d'une trop grande quantité d'éléments non fonctionnels. L'insertion de la programmation au concept de base s'est réalisée avec difficultés.

Les discussions se sont donc poursuivies avec les projets qui obtiennent les meilleures évaluations jusqu'à ce point, soient le projet de l'équipe **Atelier Big City + Cimaïse** ainsi que celui de l'équipe de **Lapointe Magne + LOEUF**. Ces deux finalistes proposent des concepts fort différents l'un de l'autre et dont les multiples forces sont reconnues par le jury tant pour l'un que pour l'autre. Les commentaires suivants ont été ajoutés aux discussions ou répétés pour soutenir la décision à prendre:

Atelier Big City + Cimaïse :

- ✓ C'est un établissement civique favorisant les échanges.
- ✓ Le projet propose un dialogue respectueux du bâtiment d'intérêt patrimonial.
- ✓ L'utilisation de maçonnerie est appréciée.
- La salle multifonctionnelle à l'étage est inaccessible lors de la fermeture de la bibliothèque et représente un irritant majeur.
- L'éventuelle possibilité de se retrouver avec une terrasse au toit inaccessible à l'extérieur depuis le sol est inquiétante.
- La superficie de l'empreinte du bâtiment dans le parc est considérable.
- La circulation y est complexe.
- Certains membres du jury questionnent le réel respect patrimonial car le volume de l'agrandissement est imposant et la brique vernissée donne un aspect très contemporain.

Lapointe Magne + L'ŒUF :

- ✓ La sensibilité à la participation citoyenne et l'expérience extérieure sont des forces indéniables.
- ✓ Le concept préserve la plus grande superficie possible du parc.
- ✓ Les solutions en ingénierie sont techniquement réfléchies et convaincantes.
- ✓ Les mesures en développement durable sont appréciées.
- ✓ Ses qualités fonctionnelles sont remarquables.
- ✓ La zone enfants à l'étage est sécuritaire et conviviale.
- La démonstration du respect patrimonial est faible.
- Le soulèvement du volume pour dégager le sol ne fait pas partie du langage architectural d'un établissement public.
- L'utilisation de parement métallique n'est pas convaincante.

9.0 Désignation du lauréat

Après ces échanges supplémentaires, le tour de table permet de constater que les évaluations sont encore partagées. Les membres du jury ont donc voté selon leur appréciation globale des deux projets. Ainsi, le projet de l'équipe Lapointe Magne + L'ŒUF a remporté une majorité des votes. Toutefois, les sept membres du jury ont tous confirmé la nomination du lauréat et recommandent au promoteur, la Ville de Montréal, le projet de l'équipe pluridisciplinaire :

- **Lapointe Magne + L'ŒUF**
En ingénierie : **L2C Experts-conseils, Vinci Consultants et Dupras Ledoux**

10.0 Mention


Le Jury souligne la qualité des quatre prestations et décerne une mention spéciale au projet de l'équipe **Atelier Big City + Cimaïse** pour la générosité de la vision civique et architecturale du projet présenté.

Rédigé par :


Michelle Décary, architecte
Conseillère professionnelle

Texte
Texte

Approuvé par :


Martin Cloutier, Président du jury
Résident de Pointe-Saint-Charles et membre du comité de suivi
de l'Opération populaire d'aménagement

Au nom de tous les membres du jury :

Susan D. Bronson
Architecte, consultante en conservation
et en aménagement

Charles Julien
Ingénieur, Division de la transition écologique
et innovation, Ville de Montréal

Suzanne Laure Doucet
Architecte
Pivot : Coopérative d'architecture

Robyn Maler
Cheffe de division, bibliothécaire
Division culture et bibliothèques, Arrond.Sud-Ouest

Mark Poddubiuk
Architecte
Poddubiuk architecte

Marie-Pier Marchand
Architecte
Arrondissement Sud-Ouest, Ville de Montréal